Marianne symbole République Française
Logo Atout France
Panonceau Village de vacances

Classement des villages de vacances : De nouveaux textes réglementaires applicables au 1er juillet 2026

Communiqué de presse

À compter du 1er juillet 2026, de nouveaux critères de classement des villages de vacances entreront en vigueur. Cette réforme portée par Atout France vise à accompagner les évolutions du secteur, à mieux intégrer les enjeux environnementaux et les nouvelles attentes des voyageurs en matière de confort, de services et d'expériences touristiques, tout en renforçant la lisibilité du classement et la valorisation des établissements engagés dans une démarche de qualité. Le parc français compte aujourd'hui près de 900 villages de vacances, dont 545 classés, soit 61 % de l'offre nationale.
critère classement.png

Moderniser les critères de classement pour mieux refléter les attentes des clientèles

Les nouveaux critères prennent en compte les évolutions des usages touristiques et des attentes des voyageurs en matière de confort, d'équipements et d'expériences proposées sur site.
Parmi les évolutions introduites figurent notamment :

- la valorisation des équipements sportifs, de loisirs et de bien-être ;
- de nouveaux critères liés au confort thermique et aux équipements domotiques ;
- le renforcement des équipements destinés aux familles et aux jeunes enfants (matelas à langer, dispositifs de sécurisation, cache-prises, etc.) ;
- le développement et la différenciation des animations selon les publics, avec des offres spécifiques adaptées aux différentes tranches d'âge des enfants et adolescents.

Renforcer la prise en compte des démarches liées au développement durable

La réforme marque également une avancée significative en matière de tourisme durable. Le nombre de critères liés aux enjeux environnementaux passe de 14 à 38.
Ces nouveaux critères concernent notamment :

- la gestion de l'énergie et de l'eau ;
- la réduction et le tri des déchets ;
- l'intégration de produits locaux, de saison, biologiques ou faits maison dans l'offre de restauration ;
- la sensibilisation des clientèles aux enjeux environnementaux à travers les activités et animations proposées.

Harmoniser les procédures de classement

Fruit d'un travail conduit en concertation avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) et les professionnels du secteur, notamment la FNRT et l'UNAT, cette réforme permet aussi d'aligner les procédures applicables aux

villages de vacances sur celles déjà en vigueur dans les autres catégories d'hébergements touristiques classés. Elle introduit notamment une procédure de réclamation destinée à renforcer la transparence et la qualité de service offertes aux consommateurs.
Par cette évolution, Atout France confirme son engagement en faveur d'une offre touristique française toujours plus qualitative, durable et adaptée aux attentes des voyageurs.

Repère réglementaire

Les textes encadrant la modernisation du classement des villages de vacances ont été publiés au Journal officiel du 24 mai 2026 :

- le décret n° 2026-402 du 22 mai 2026 introduisant la procédure de réclamation portée par Atout France à l'encontre d'un établissement ;
- l'arrêté du 22 mai 2026 fixant les normes et la procédure de classement des villages de vacances.